

# LETTRE OUVERTE REVENDICATIVE



aux Députés  
des Circonscriptions  
de Haute-Savoie

Lettre ouverte aux députés des circonscriptions de Haute-Savoie - Novembre 2013  
Union Départementale CGT Haute-Savoie - BP 55 - 29 rue de la Crête - 74963 CRAN-GEVRIER CEDEX

Messieurs les Députés de la Haute-Savoie,

La Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT de Haute-Savoie, tient à réaffirmer la position de la CGT concernant la réforme des retraites. En effet, vous aurez à réexaminer le projet de réforme du gouvernement unanimement rejeté par le Sénat. Le monde du travail, a exprimé lors des manifestations et arrêts de travail du 10 septembre et du 15 octobre, son désaccord profond avec une réforme qui fait peser l'effort sur le dos des salariés accroissant les injustices et les inégalités.

Cette réforme est dans la continuité des précédentes en privilégiant la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Fillon, et en prolongeant ces dispositions après 2020. Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'on sait qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans. Certaines dispositions qui pourraient apparaître favorables aux salariés, notamment au sujet de la pénibilité, des femmes et des jeunes, n'auraient qu'une portée très limitée sur les salariés concernés. Nous avons toutes les raisons de nous opposer à cette réforme qui, loin de répondre aux évolutions de la société, mine le système par répartition.

**Ce projet de réforme contribue à augmenter le chômage, à aggraver les conditions de vie et de santé des travailleurs, à baisser le pouvoir d'achat des retraités sans assurer la sauvegarde de notre système puisque refusant de toucher au coût du capital et à la politique d'austérité largement à l'origine des déficits des comptes sociaux.**

Il aura également contribué à pénaliser plus lourdement les femmes, alors que les inégalités de pension entre les sexes sont déjà très importantes et que le gouvernement affirmait vouloir les réduire. En effet, tout allongement de la durée de cotisation a des effets disproportionnés sur les femmes et entraîne une baisse plus forte du montant de leurs pensions, comme le reconnaît la Commission Européenne elle-même dans un rapport récent sur les inégalités de pension entre les sexes.

## **Pour la CGT, il faut :**

### **• Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans**

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

### **• Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète**

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence - au lieu des 25 meilleures aujourd'hui - et une actualisation des salaires portés au compte sur

la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix. Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au SMIC net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance (Rappel Revendication CGT : SMIC à 1 700 €).

- **Justice et réduction des inégalités**

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui.

Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité. De même, les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

- **Assurer le financement des retraites**

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires.

Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions :

- **Faire contribuer tous les revenus**

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options, ...). La Cour des comptes a évalué ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

- **Une autre politique de l'emploi**

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.

Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les «mesurettes» relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

- **Augmenter et moduler les cotisations patronales**

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

Sur le département de la Haute-Savoie, les salariés sont durement touchés par les politiques successives qui affaiblissent les emplois et précarisent les salariés. Or, c'est bien en développant les emplois et les salaires que nous pourrions pérenniser un système de retraite par répartition, hérité des Jours Heureux, à la Libération de la France, en 1945, porteur de valeurs de solidarité et d'égalité.

Par cette lettre ouverte, nous interpellons nos parlementaires, pour vous signaler que les salariés de Haute-Savoie ne laisseront pas faire une réforme qui ne répond pas à une démarche progressiste améliorant les conditions sociales, élément indispensable pour sortir de la crise.

Aussi, nous vous appelons à rejeter ce projet de loi afin d'ouvrir sur d'autres bases le débat sur les alternatives à la baisse programmée des pensions de retraite.